

Amherst, le 13 août 2018

À la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Amherst tenue le 13<sup>e</sup> jour du mois d'août 2018, à laquelle sont présents le maire, monsieur Jean-Guy Galipeau et les conseillers :

Jean Bourassa	Daniel Lampron
Caroline Champoux	Robert Laperrière
Roger Chayer	Ronald Robitaille

Formant tous quorum sous la présidence du maire

Monsieur Martin Léger, directeur général adjoint/secrétaire-trésorier adjoint est aussi présent.

Monsieur le maire soumet à madame la conseillère et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**  
**Assemblée ordinaire du 13 août 2018**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Ratification de l'ordre du jour**
3. **Ratification de la séance ordinaire du 9 juillet 2018 et de la séance extraordinaire du 21 juillet 2018**  
Résolutions numéros 178.07.2018 à 198.07.2018 inclusivement pour la séance ordinaire du 9 juillet 2018 et numéros 199.07.2018 à 202.07.2018 inclusivement pour la séance extraordinaire du 21 juillet 2018.
4. **Ratification des déboursés pour le mois de juillet 2018**
  - 4.1. Déboursés du 01-07-2018 au 31-07-2018 pour un montant total de 197 846.43 \$ ; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 56 936.56 \$
5. **Correspondance**
  - 5.1 Ministère des transports – Intersection Route 323/chemin Boileau
  - 5.2 Ministère des transports – Programme d'aide à la voirie locale
  - 5.3 Directeur de l'état civil – Désignation de célébrant
6. **Administration générale**
  - 6.1. Programme de partage d'infrastructures – Appui à la MRC des Laurentides pour la mise en commun d'une ressource culturelle
  - 6.2 Partage d'infrastructures sportives et de loisirs – Mandat à la MRC des Laurentides
  - 6.3 Chemin à double vocation - Demande d'appui municipalité de La Conception
  - 6.4 Emprises excédentaires sur la route 323 – Demande au ministère

- 6.5 Présentation du règlement d'emprunt 530-18 décrétant une dépense de 308 200.00 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations pour la réfection des chemins municipaux
- 6.6 Avis de motion du règlement d'emprunt 530-18 décrétant une dépense de 308 200.00 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations pour la réfection des chemins municipaux
- 6.7 Nomination du directeur général par intérim à titre de responsable des services électroniques

**7. Sécurité publique**

- 7.1 Dépôt bilan mensuel des Premiers répondants juillet 2018

**8. Travaux publics**

- 8.1 Réserve de sable – Autorisation d'appel d'offres
- 8.2 Programme TECQ 2014-2018 – Autorisation travaux
- 8.3 Programme TECQ 2014-2018 – Recommandation de paiement
- 8.4 Programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal – Dépôt d'une demande d'aide financière
- 8.5 Ministère des transports – travaux route 323
- 8.6 Demande de luminaire de rue au lacs Winnetou/Boussois
- 8.7 Mandat à Groupe Laurence – Appel d'offres et surveillance des travaux dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale
- 8.8 Asphaltage des terrains des stationnement de la source et de la bibliothèque de Vendée – Acceptation de l'offre de services

**9. Hygiène du milieu et environnement**

- 9.1 Formation lutte au myriophylle en épi

**10. Urbanisme et mise en valeur du territoire**

- 10.1 Dépôt rapport Martin Léger
- 10.2 Abrogation de la résolution 173.06.2018

**11. Loisirs et culture**

**12. Histoire et patrimoine**

**13- Affaire(s) nouvelle(s)**

**14- Période de questions**

**15- Levée de la séance**

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 RÉS 203.08.2018 RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adoptée à la majorité

**3 RÉS 204.08.2018 RATIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JUILLET 2018**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le directeur général adjoint soit exempté de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 juillet 2018 et de la séance extraordinaire du 21 juillet 2018, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 72 heures avant le début de la présente séance.

QUE le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2018, résolutions numéros 178.07.2018 à 198.07.2018 inclusivement et le procès-verbal du 21 juillet 2018, résolutions numéros 199.07.2018 à 202.07.2018 inclusivement soient adoptés tel que rédigé.

Adoptée à la majorité

**4 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE JUILLET 2018**

**4.1 RÉS 205.08.2018 DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE JUILLET 2018**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil ratifie les déboursés du 01-07-2018 au 31-07-2018 pour un montant total de 197 846.43 \$ ainsi que les salaires du personnel et la rémunération du conseil pour un montant 56 936.56 \$.

Adoptée à la majorité

**5 CORRESPONDANCES**

**5.1 MINISTÈRE DES TRANSPORTS – INTERSECTION ROUTE 323/CHEMIN BOILEAU**

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau informe le conseil que la demande d'aménagement d'une bretelle d'accélération à l'intersection de la Route 323 et du chemin Boileau n'est pas priorisé par le Ministère des Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

**5.2 MINISTÈRE DES TRANSPORTS – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE**

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau informe le conseil que le ministre des Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a confirmé l'octroi d'une aide financière de 30 000.00 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration Circonscription électorale de Labelle.

**5.3 DIRECTEUR DE L'ÉTAT CIVIL – DÉSIGNATION DE CÉLÉBRANT**

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau informe le conseil que le Directeur de l'état civil confirme l'inscription de monsieur le conseiller Ronald Robitaille au registre des célébrants. Monsieur Robitaille peut dorénavant célébrer les mariages et unions civiles dans les limites territoriales de la municipalité d'Amherst pour la durée de son mandat de conseiller.

**6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**6.1 RÉS 206.08.2018 PROGRAMME DE PARTAGE D'INFRASTRUCTURES – APPUI À LA MRC DES LAURENTIDES POUR LA MISE EN COMMUN D'UNE RESSOURCE CULTURELLE**

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) met à la disposition des organismes admissibles une aide financière permettant de soutenir la réalisation de projets visant la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE les modalités de l'aide financière pouvant être accordée représentent cinquante pour cent (50 %) des dépenses admissibles pour une somme maximale de cinquante-mille dollars (50 000 \$) ;

CONSIDÉRANT QUE le projet régional de la Route des Belles-Histoires est une initiative de Tourisme Laurentides avec la participation active des MRC de la région des Laurentides et des municipalités locales;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides contribue financièrement à la Route des Belles-Histoires pour un montant annuel de 9 536 \$, plus taxes, via son entente 2015-2020 avec Tourisme Laurentides;

CONSIDÉRANT que la Route des Belles-Histoires est une route touristique officielle du Québec qui permet de faire découvrir la région des Laurentides sous un nouvel angle et de mettre de l'avant les divers atouts culturels et touristiques autant régionaux que locaux ;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de s'approprier la Route des Belles-Histoires dans une perspective notamment de forger une image distinctive régionale forte et originale;

CONSIDÉRANT QUE la mise en commun d'une ressource régionale en culture au sein de la MRC des Laurentides pour le projet de la Route des Belles-Histoires permettra d'assurer le soutien requis pour assurer une coordination et une cohésion des diverses démarches requises et une certaine harmonisation des actions locales pour un rayonnement régional du projet;

CONSIDÉRANT QUE le délai fixé par le MAMOT pour présenter une demande d'aide financière et transmettre les documents afférents est le 14 septembre 2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Robitaille

QUE le conseil municipal adhère au projet de mise en commun d'une ressource régionale en culture dans le cadre du projet régional de la Route des Belles-Histoires;

QUE le conseil municipal approuve le dépôt par la MRC des Laurentides d'une demande d'aide financière au montant de 30 000 \$ pour le partage d'une ressource culturelle pour ledit projet, dans le cadre du programme du MAMOT pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

ET

QUE la MRC des Laurentides soit désignée comme responsable régional dudit projet.

Adoptée à la majorité

CONSIDÉRANT le Lac-à-l'épaulé des élus de la MRC des Laurentides tenu le 30 mai 2018 à Val-David;

CONSIDÉRANT QUE l'un des sujets était celui de la mise en commun d'équipements et d'infrastructures sportives et de loisirs afin d'augmenter l'offre et la qualité de vie des citoyens sur le territoire de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir une évaluation comptable objective et distincte des scénarios d'offres possibles pour le partage de ces infrastructures;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution 2018.06.7542, les membres du conseil de la MRC des Laurentides ont démontré leur intérêt quant à la réalisation d'une telle étude;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite octroyer le mandat à la MRC des Laurentides qui entreprendra les démarches requises à la réalisation d'une étude détaillant les différents scénarios possibles quant aux partages des équipements, des infrastructures et des services municipaux;

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Robitaille

QUE la municipalité demande à la MRC des Laurentides, par l'entremise de sa directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer et à signer, pour et au nom des municipalités et de la MRC des Laurentides, tout document requis au dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme *Partage d'infrastructures sportives et de loisirs* du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

QUE la municipalité autorise la MRC des Laurentides à procéder à une étude relative à la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal par un spécialiste externe et à effectuer, le cas échéant, un appel d'offres sur invitation.

Adoptée à la majorité

**6.3**                      **RÉS 208.08.2018**                      **CHEMIN À DOUBLE VOCATION – DEMANDE D'APPUI**  
**À LA MUNICIPALITÉ DE LA CONCEPTION**

CONSIDÉRANT la résolution 127-18 adoptée par la municipalité de La Conception lors de son assemblée du 9 juillet 2018;

CONSIDÉRANT que, par cette résolution, la municipalité de La Conception soulève les coûts importants en entretien des chemins municipaux et les nombreux inconvénients sociaux et environnementaux occasionnés par le transport de bois;

CONSIDÉRANT que la municipalité d'Amherst vit la même problématique sur les chemins municipaux utilisés pour le transport de bois;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil appui la municipalité de La Conception dans ses revendications;

QUE le conseil réitère aux ministères concernés sont intention de mettre en application sont règlement 426-07 relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils sur le chemin du Lac Labelle, du Lac Cameron, du chemin Gaudias-Côté Est, la rue du Village et le

chemin Vendée, interdisant la circulation des véhicules routiers en vertu de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., C-24-2) à l'exception de la livraison locale.

Adoptée à la majorité

**6.4**            **RÉS 209.08.2018**            **EMPRISE EXCÉDENTAIRE SUR LA ROUTE 323 –  
DEMANDE AU MINISTÈRE**

CONSIDÉRANT les demandes d'acquisition d'une partie de l'emprise excédentaire de la Route 323 sur le territoire de la municipalité d'Amherst;

CONSIDÉRANT que la Route 323 est sous juridiction du Ministère des Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourassa

QUE le conseil autorise monsieur Michel Grenier, directeur général par intérim, ou monsieur Martin Léger, directeur général adjoint en son absence à entreprendre les démarches requises auprès du Ministère des Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports afin de donner suite aux demandes reçues.

Adoptée à la majorité

**6.5**            **PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 530-18 DÉCRÉTANT UNE  
DÉPENSE DE 308 200.00\$ POUR EFFECTUER DES DÉPENSES EN  
IMMOBILISATIONS POUR LA RÉFECTION DES CHEMINS MUNICIPAUX**

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau procède à la présentation du règlement d'emprunt 530-18 décrétant une dépense de 308 200.00 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations pour la réfection des chemins municipaux.

Ce règlement vise un emprunt de 308 200.00 \$ dont 45,5%, soit un montant de 140 000.00 \$, sera remboursé à même les subventions à recevoir dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers par circonscription électorale.

Toute personne désirant obtenir une copie du règlement pourra en faire la demande au responsable de l'accès aux documents et une copie sera accessible lors de son adoption pour consultation.

**6.6**            **AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 530-18 DÉCRÉTANT UNE  
DÉPENSE DE 308 200.00\$ POUR EFFECTUER DES DÉPENSES EN  
IMMOBILISATIONS POUR LA RÉFECTION DES CHEMINS MUNICIPAUX**

Monsieur le conseiller Daniel Lampron donne avis de motion qu'un règlement # 530-18 décrétant une dépense de 308 200.00 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations pour la réfection des chemins municipaux sera présenté pour étude, présentation et adoption à une séance subséquente.

**6.7**            **RÉS 210.08.2018**            **NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INJTÉRIM  
À TITRE DE RESPONSABLE DES SERVICES  
ÉLECTRONIQUES – MON DOSSIER REVENU QUÉBEC ET  
CLICSÉQR**

CONSIDÉRANT la nécessité de permettre au directeur général l'accès aux services électroniques Mon dossier et ClicSéqr;

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Robitaille

QUE le conseil nomme monsieur Michel Grenier, directeur général par intérim comme responsable des services électroniques – Mon dossier et ClicSécur et qu'à cet effet il soit autorisé à :

- Consulter le dossier de la municipalité d'Amherst et agir au nom et pour le compte de la municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de la municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- Effectuer l'inscription de la municipalité d'Amherst aux fichiers de Revenu Québec;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la municipalité d'Amherst, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- Effectuer l'inscription de la municipalité d'Amherst à ClicSécur – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- Consulter le dossier de la municipalité d'Amherst et agir au nom et pour le compte de la municipalité, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier et ClicSécur pour les entreprises, telles que décrites sur le site internet de Revenu Québec.

QUE le conseil accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur la municipalité d'Amherst et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier et ClicSécur pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

Adoptée à la majorité

## **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **7.1 DÉPÔT DU BILAN MENSUEL DES PREMIERS RÉPONDANTS JUILLET 2018**

Monsieur le conseiller Jean Bourassa, dépose le rapport mensuel des interventions des premiers répondants pour le mois de juillet 2018.

## **8 TRAVAUX PUBLICS**

### **8.1 RÉS 211.08.2018 RÉSERVE DE SABLE – AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Robitaille

QUE le conseil autorise monsieur Bernard Davidson, directeur des services techniques à procéder à un appel d'offres pour la fourniture d'abrasif pour l'entretien hivernal des chemins.

Adoptée à la majorité

### **8.2 RÉS 212.08.2018 PROGRAMME TECQ 2014-2018 – AUTORISATION DE TRAVAUX**

CONSIDÉRANT les travaux réalisés dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 durant la saison estivale 2018;

CONSIDÉRANT les sommes encore disponibles et les travaux restant à réaliser dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réaliser ces travaux à l'intérieur du budget alloué;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil autorise monsieur Bernard Davidson, directeur des services techniques à donner les mandats requis à la réalisation des travaux prévus au programme TECQ 2014-2018, ce à l'intérieur du budget alloué;

QUE tous travaux excédant le budget alloué par le programme TECQ 2014-2018 soient, préalablement à leur réalisation, autorisés par résolution du conseil.

Adoptée à la majorité

**8.3**                    **RÉS 213.08.2018**                    **PROGRAMME TECQ 2014-2018 – RECOMMANDATION DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT les travaux de réhabilitation de chaussées effectués par LEGD Inc. dans le cadre du Programme TECQ 2014-2018;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement numéro 1 préparée par monsieur Paul Mondor d'Équipe Laurence;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Chayer

QUE le conseil autorise le paiement à LEGD Inc. d'un montant représentant 50% du montant total de la facture 18015 soit la somme de 115 888.93 \$;

QUE le solde restant soit payé conditionnellement à la réception de la déclaration statutaire de LEGD Inc. prouvant que ses sous-traitants et ses fournisseurs ont été payés pour les travaux exécutés, les services rendus ou les matériaux fournis.

Adoptée à la majorité

**8.4**                    **RÉS 214.08.2018**                    **PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE**

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) met à la disposition des organismes admissibles une aide financière permettant de soutenir la réalisation de projets visant la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE les modalités de l'aide financière pouvant être accordée représentent cinquante pour cent (50 %) des dépenses admissibles pour une somme maximale de cinquante mille dollars (50 000 \$) ;



CONSIDÉRANT QUE les municipalités d'Amherst, d'Arundel, de Brébeuf, d'Huberdeau et de Montcalm travaillent actuellement à la création d'une Régie intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la création de la Régie intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles permettra la mise en commun d'équipements et de services;

CONSIDÉRANT QUE ce partage d'équipements et de services permettra une meilleure utilisation des deniers publics;

CONSIDÉRANT QUE le délai fixé par le MAMOT pour présenter une demande d'aide financière et transmettre les documents afférents est le 14 septembre 2018;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil municipal adhère au projet d'achat de camions à ordures pour la mise en commun des services via la création de la Régie intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles;

QUE le conseil municipal approuve le dépôt par la municipalité d'Amherst d'une demande d'aide financière au montant de 50 000 \$ pour l'achat de camions à ordures, dans le cadre du programme du MAMOT pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

ET

QUE la municipalité d'Amherst soit désignée comme responsable régional dudit projet;

QUE Bernard Davidson, directeur des services techniques soit désigné pour signer tout document en lien avec la demande.

Adoptée à la majorité

**8.5 RÉS 215.08.2018 MINISTÈRE DES TRANSPORTS – TRAVAUX ROUTE 323**

CONSIDÉRANT les résolutions 235.11.2017 et 126.05.2018 par lesquelles le conseil demandait au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports la mise en place de plusieurs mesures afin de sécuriser la route 323, principalement à l'entrée nord de la municipalité ;

CONSIDÉRANT la réponse du Ministère concernant les demandes de la municipalité;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil remercie le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la suite qu'il entend donner aux demandes de la municipalité;

QUE le conseil est en accord avec les propositions du Ministère soit, de réduire la vitesse à 30 km/h sur une distance de 150 mètres face à l'école Le Carrefour (zone scolaire) et l'implantation d'une zone de transition de 70 km/h à chaque approche de la municipalité;

QUE le conseil demande au Ministère que, pour la zone scolaire, la limite de 30 km/h soit en vigueur toute l'année au lieu d'entre les mois de septembre à juin tel que proposé ceci compte tenu de la présence de nombreux enfants inscrits au camp de jour de la municipalité dont les activités se déroulent principalement sur les terrains de l'école Le Carrefour;

QUE le conseil demande au Ministère que, dans les zones de transition de 70 km/h, des lignes continues interdisant le dépassement remplacent les lignes discontinues actuelles.

Adoptée à la majorité

**8.6**                    **RÉS 216.08.2018**                    **DEMANDE DE LUMINAIRE DE RUE AU LAC WINNETOU ET BOUSSOIS**

CONSIDÉRANT la demande de luminaire de rue à l'intersection du chemin du Lac-de-la-Boussois et du chemin Tassé déposée par des résidents de ce secteur;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à la politique d'installation des luminaires de rue;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de monsieur Guylain Charlebois, inspecteur en bâtiment et en environnement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Robitaille

QUE le conseil accepte la demande d'installation d'un luminaire de rue à l'intersection du chemin du Lac-de-la-Boussois et du chemin Tassé et que monsieur Bernard Davidson, directeur des services techniques soit requis de donner suite à cette demande;

Adoptée à la majorité

**8.7**                    **RÉS 217.08.2018**                    **MANDAT À GROUPE LAURENCE – APPEL D'OFFRES ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET PROJETS PARTICULIER D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE**

CONSIDÉRANT les travaux de resurfaçage prévus sur différents chemins de la municipalité dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale volet projets particulier d'amélioration par circonscription électorale;

CONSIDÉRANT la nécessité de mandater une firme d'ingénierie pour la préparation du (des) devis d'appel d'offres et la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT que le Groupe Laurence assiste déjà la municipalité dans la réalisation des travaux routiers dans le cadre du programme TECQ 2014-2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Robitaille

QUE le conseil autorise monsieur Bernard Davidson, directeur des services techniques à mandater le Groupe Laurence pour la préparation du (des) devis d'appel d'offres et la surveillance des travaux à réaliser dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale volet projets particulier d'amélioration par circonscription électorale.

Adoptée à la majorité

**8.8**                    **RÉS 218.08.2018**                    **ASPHALTAGE DES TERRAINS DE STATIONNEMENT DE LA SOURCE ET DE LA BIBLIOTHÈQUE DE VENDÉE – ACCEPTATION DE L’OFFRE DE SERVICES**

CONSIDÉRANT l’appel d’offres auprès de trois entreprises pour l’asphaltage du stationnement de la source et de la bibliothèque de Vendée;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Bernard Davidson, directeur des services techniques ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Robitaille

QUE le conseil accepte l’offre de services d’Asphalte Bélanger au montant total de 39 882.40 \$ plus les taxes applicables;

QUE le coût d’asphaltage du stationnement de la bibliothèque de Vendée de 31 932.40 plus les taxes applicables soit imputé au règlement d’emprunt 521-17;

QUE le coût d’asphaltage du stationnement de la source de 7 950.00 \$ plus les taxes applicables soit imputé au fonds de roulement.

Adoptée à la majorité

**9.**                    **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

**9.1**                    **RÉS 219.08.2018**                    **FORMATION LUTTE AU MYRIOPHYLLE EN ÉPIS**

CONSIDÉRANT la formation en lutte au myriophylle à épis dans le cadre du programme de formation continue de l’Université Laval donnée le 22 octobre au Centre sur la biodiversité, Jardin botanique de Montréal;

CONSIDÉRANT la prolifération du myriophylle à épis dans plusieurs lacs des Laurentides;

CONSIDÉRANT l’importance de bien outiller les intervenants municipaux dans le domaine de l’environnement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil autorise monsieur le conseiller Robert Laperrière et monsieur Mario Lortie, inspecteur adjoint, à assister à la formation en lutte au myriophylle en épis donnée le 22 octobre 2018 au Centre sur la biodiversité (Jardin botanique de Montréal) au coût de 120.00 \$ par personne plus les taxes applicables;

QUE le conseil le remboursement des frais de déplacement selon la politique en vigueur.

Adoptée à la majorité

**10.**                    **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**10.1**                    **DÉPÔT RAPPORT JUIN 2018**

Monsieur Martin Léger, directeur général adjoint fait rapport des activités du service de l’urbanisme et de l’environnement pour le mois de juin 2018.

**10.2**                    **RÉS 220.08.2018**                    **ABROGATION DE LA RÉOLUTION 173.06.2018**

CONSIDÉRANT la séance de consultation publique tenue le 21 juillet 2018 sur le premier projet de règlement 529-18 amendant le règlement de zonage 352-02 afin de permettre l'usage *Camping* dans les zones foresterie 1F et 2F et d'en préciser les normes d'implantation;

CONSIDÉRANT que, lors de cette consultation, les citoyens présents ont clairement manifesté leur opposition au premier projet d'amendement;

CONSIDÉRANT que, dans ces conditions, le conseil juge inutile de poursuivre le processus d'adoption du projet de règlement 529-18;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourassa

QUE le conseil abroge la résolution 173.06.2018 et mette fin au processus d'adoption du projet de règlement 529-18 amendant le règlement de zonage 352-02.

Adoptée à la majorité

**11**                    **LOISIRS ET CULTURE**

**12**                    **HISTOIRE ET PATRIMOINE**

**13**                    **AFFAIRE(S) NOUVELLES(S)**

**14**                    **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15**                    **RÉS 221.08.2018**                    **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la présente séance ordinaire soit levée.  
Il est 21h10.

Adoptée à la majorité

\_\_\_\_\_  
Jean-Guy Galipeau  
Maire

\_\_\_\_\_  
Martin Léger  
Directeur général adjoint et  
secrétaire-trésorier adjoint

Je, Jean-Guy Galipeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Jean-Guy Galipeau  
Maire